



Conseil Communautaire
27 septembre 2018
Damparis – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 67
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 19 septembre 2018
Date de publication : 05 octobre 2018

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 106/18

Objet

Recrutement de formateurs
vacataires

Secrétaire de séance

Jean-Louis MIGNOT

Rapporteur :

Jean-Michel DAUBIGNEY

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL Bouchard, D. Bernardin, JM Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP. Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, E. Schlegel, JM. Sermier, JC. Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

P. Verne à JP. Fichère, A. Albertini à D. Bernardin, M. Giniès à C. Crétet, F. Barthoulot à JC. Wambst, M. Berthaud à P. Jaboviste, C. Bourgeois-République à J. Péchinot, C. Demortier à J. Gruet, F. Dray à P. Jobez, D. Germond à JP. Cuinet, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JM. Sermier, I. Mangin à N. Jeannet, S. Marchand à S. Champanhet.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

JC. Lab, I. Voutquenne, V. Chevriaut, P. Tournier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Pour pouvoir recruter un vacataire, trois conditions doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Dans le cas où le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ne serait pas en mesure de répondre à sa demande, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite pouvoir recourir en tant que de besoin au recrutement de formateurs vacataires chargés d'interventions de type « face à face pédagogique ».

Les barèmes de rémunération de ces formateurs vacataires seront fixés en référence aux barèmes appliqués au CNFPT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** la rémunération horaire brute des formateurs vacataires sur les bases suivantes :

Nature de l'intervention	Valeur
Intervention de type « exposé simple » avec un temps de questions-réponses, mais sans mise en situation d'apprentissage	38,80 €
Intervention mettant en œuvre des pédagogies actives (mises en situation, travaux seuls ou en groupe, cas pédagogiques et autres exercices d'application, analyses de pratiques...)	50,45 €
Intervention pédagogique complexe du type « formation-action », « formation-développement », où les savoirs sont élaborés conjointement avec les apprenants, avec productions de réflexions et d'outils, et apports de conseils Intervention à caractère expérimental	62,09 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document lié à ces interventions.

Fait à Damparis,
Le 27 septembre 2018
Le Président Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale

